

région, pour décider dans quelle mesure il peut hâter le processus.

L'AIDE AU VIETNAM ET AU CAMBODGE—L'OPPORTUNITÉ DE
LA COLLABORATION AVEC LE HAUT COMMISSAIRE DES
NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures. Devant la sinistre perspective que le problème des réfugiés en Indochine prenne des proportions effrayantes, peut-il nous dire si le Canada, à titre de membre de l'ONU, a pris ou songera à prendre des initiatives en collaboration avec le prince Sadrudin, afin que ce dernier et son organisme puissent prendre des mesures immédiates face à ce problème qui deviendra à l'évidence très grave, répétant ainsi l'excellente initiative qu'il avait prise dans le cas du Bangladesh et en parfait accord avec le protocole de 1967?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, comme le sait le député, nous entretenons d'excellentes relations avec le Haut Commissaire, qui considère que le Canada est l'un des pays les plus coopératifs au monde, et je suis persuadé que nous continuerons à mériter cette réputation.

* * *

[Français]

LES CONDITIONS OUVRIÈRES

LA GRÈVE DES DÉBARDEURS DU QUÉBEC—ON DEMANDE DES
RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉTAT DES NÉGOCIATIONS

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre du Travail.

Peut-il dire à la Chambre si les négociations relatives à la grève des débardeurs des ports de Québec, Montréal et Trois-Rivières progressent et, dans l'affirmative, peut-il assurer la Chambre qu'on peut espérer un règlement définitif dans un avenir très prochain?

[Traduction]

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Il n'y a pas eu d'entretiens officiels, monsieur l'Orateur. Des discussions officieuses bilatérales ont eu lieu entre certains de mes fonctionnaires et les parties intéressées, mais je ne puis prédire pour le moment s'il y a un quelconque espoir de règlement dans ce conflit.

[Français]

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre de l'Agriculture.

Compte tenu de la réponse du ministre du Travail, le ministre peut-il dire à la Chambre s'il y a eu progrès pour faire retirer les lignes de piquetage, afin de permettre aux meuniers de s'approvisionner en grains de provenance aux ports de Montréal et de Trois-Rivières?

Questions orales

[Traduction]

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je crois savoir qu'on a demandé des injonctions, mais j'ignore pour l'instant si l'on en a octroyé de nouvelles.

LES RAPPORTS RELATIFS AUX DIRECTIVES CONTRE LE
DÉCHARGEMENT DES NAVIRES ÉLOIGNÉS PAR LA GRÈVE DES
PORTS DU QUÉBEC, ADRESSÉS AUX DÉBARDEURS CANADIENS
PAR UN SYNDICAT AMÉRICAIN—LES INTENTIONS DU
GOUVERNEMENT

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, ma question au ministre du Travail porte sur la grève à laquelle le député de Bellechasse a fait allusion. Quelles mesures le ministre prend-il au sujet des directives données par les chefs syndicalistes américains aux débardeurs canadiens qui ne sont pas en grève voulant qu'ils refusent de décharger les navires détournés des trois ports canadiens paralysés par la grève?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, il n'y a pas grand-chose que le gouvernement puisse faire officiellement. Je sais qu'on prétend que le siège social aux États-Unis du syndicat international est intervenu dans ce sens. Mais, en général, c'est le genre d'intervention que les syndicats canadiens n'admettent pas. Pas plus d'ailleurs, que les députés, j'en suis sûr. C'est le genre de chose à laquelle on devrait résister et j'espère que les débardeurs canadiens le feront.

M. Fraser: Au débat d'hier soir, le ministre des Postes, en l'absence du ministre du Travail, a longuement parlé de ce problème, car il y avait arbitrage au sujet de l'ordre formel donné aux débardeurs canadiens qui n'étaient pas en grève de ne pas se conformer aux directives de dirigeants syndicaux américains leur enjoignant de ne pas décharger les bateaux. Le ministre a-t-il eu des entretiens à ce sujet ou estime-t-il que le plus qu'il puisse faire à l'heure actuelle est de compter sur la bonne foi du syndicat canadien? Est-il sans recours dans cette affaire?

M. Munro (Hamilton-Est): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas sans recours, car si des syndicalistes, des débardeurs, dans le cas qui nous occupe, établissent des piquets de grève illégaux, de leur propre chef ou sur les instances de quelqu'un d'autre, comme ce serait le cas ici, ils peuvent subir les peines prévues, si nous gagnons notre cause. Le député sait sans doute qu'une demande d'injonction a été présentée, notamment dans le cas de Saint-Jean. Aux dernières nouvelles que j'en ai eues, la cour a rejeté la demande d'injonction.

SAINT-JEAN—LE REFUS DES DÉBARDEURS QUANT AU
DÉCHARGEMENT DES NAVIRES DÉTOURNÉS DES PORTS
QUÉBÉCOIS

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, quelques jours se sont écoulés depuis que les instructions dont j'ai parlé ont été données; les débardeurs canadiens du port de Saint-Jean qui ne sont pas en grève persistent-ils à refuser de décharger les navires détournés des ports de Trois Rivières, Québec et Montréal?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, les derniers renseignements que j'ai reçus ne sont pas suffisamment précis pour que je puisse donner une réponse exacte au député. J'espère pouvoir le faire plus tard dans la journée.